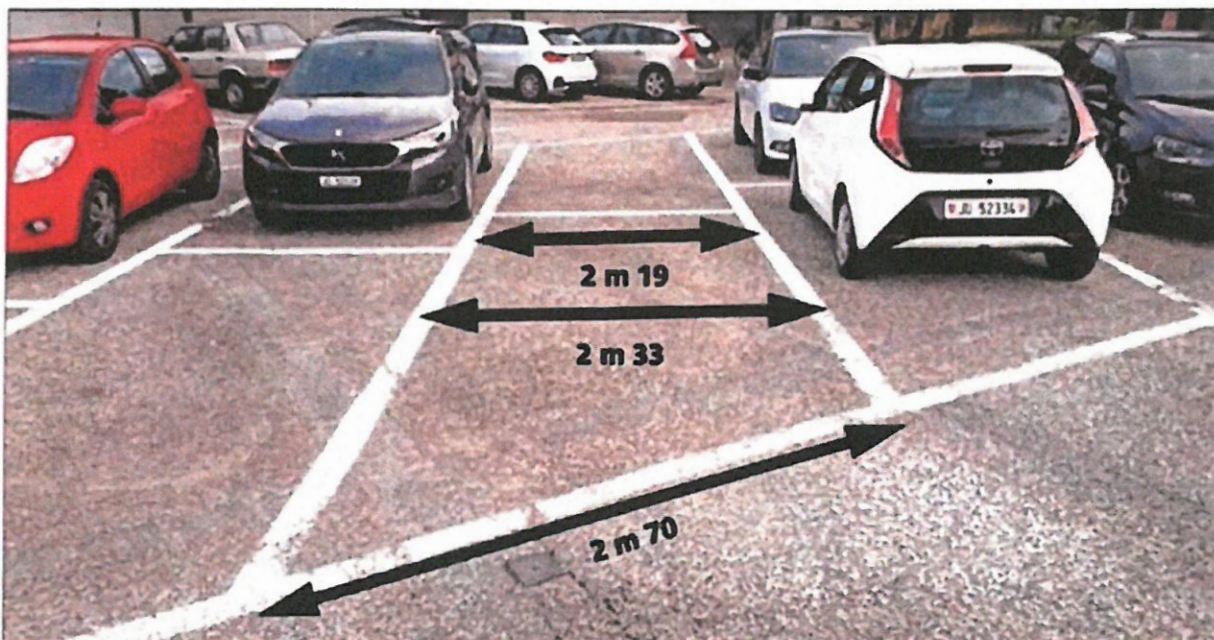


Motion

Place de l'étang : un parking accueillant et pratique

Au mois d'avril 2019, un crédit de plus de CHF 300'000.00 était soumis au Conseil de Ville pour le réaménagement de la place de l'Etang. Dans le cadre de ce crédit, le problème de dimensionnement des places de parc était déjà relevé. Il semblait même que le fait que les places de parc étaient alors « relativement étroites » étaient l'un des moteurs ayant motivé la volonté de la réfection de la place de l'Etang. Le Conseil communal promettait par ailleurs des places de « 2.70m de largeur ». Le Conseil de Ville avait alors accepté le crédit en question.

Suite à l'acceptation du crédit précité, le concept de stationnement de la place de l'Etang a été modifié et récemment exécuté. Depuis ce nouveau marquage des places de parc, les réprobations des citoyens sont nombreuses. Au Conseil de Ville également, nos collègues n'ont pas manqué de faire remarquer que la situation n'était pas satisfaisante et que les places de parc n'étaient pas suffisamment larges et mal pratiques. Pour toute réponse, le Conseil communal a rétorqué que les normes applicables au dimensionnement des parking étaient respectées. Récemment le Quotidien Jurassien pointait également du doigt la controverse et publiait l'illustration suivante :



Concernant finalement la question de la norme applicable au dimensionnement des places de parc (VSS) il est précisé que la norme précitée établit 3 différents « niveaux de confort ». Le niveau A est applicable aux bâtiments résidentiels et commerciaux (habitants et employés), le niveau B est applicable aux parkings publics, aux centres commerciaux et aux hôtels et la niveau C aux entreprises artisanales et aux terrains de sport. Pour des cases de stationnement à 60 degrés, la norme VSS recommande une largeur de 2,70m pour le niveau A et de 2,90m pour le niveau B.

La situation actuelle du dimensionnement des places de parc de l'Etang n'est pas satisfaisante. Indépendamment de la question de la norme à appliquer (niveau de confort A ou B), les citoyens et citoyennes delémontains ont droit à un parking accueillant et accessible. Quand des automobilistes au volant de voitures « normales » peinent déjà à sortir de leur véhicule ou à ouvrir leurs portières en raison du rétroviseur de la voiture voisine, on s'interroge d'autant plus pour les utilisateurs qui auraient besoin de plus de place. Qu'en est-il des personnes âgées qui, sans être considérées comme handicapées, auraient besoin d'espace pour entrer et sortir de leur véhicule ? Comment font les parents avec des enfants en bas âge pour les installer sur les sièges arrières ? Ou encore qu'en est-il des autres personnes souffrant de handicaps divers (obésité, personnes à mobilité réduite, etc) ?

Dans sa configuration actuelle, force est de constater que le parking de la place de l'Etang n'est ni inclusif, ni accessible. Le but recherché au départ – c'est-à-dire d'offrir un parking de qualité afin de libérer les places de stationnement de la vieille ville – n'est pas atteint bien au contraire ! Depuis la réfection de la place, des habitants de la vieille ville ont rapporté que le trafic et les personnes qui « tournent » pour trouver une place de parc en ville s'est intensifié. Il est donc malheureux de constater que le résultat de la réfection de la place va à l'encontre de son but initial.

Ainsi, les nombreuses réclamations de la population relayées par l'article du QJ montrent que l'on ne peut pas laisser cette situation sans réagir. Il y a trop d'erreurs dans la conception et il n'est pas praticable pour la majorité des automobilistes.

Nous demandons au Conseil communal de redimensionner les places de stationnement du parking de la place de l'Etang afin que celui-ci soit accessible à toute la population.

Au nom du groupe Chrétien Social Indépendant

Pauline Rais

Delémont, le 31 mai 2021

